



22^{ème} Tournoi Jean VEYRINAS

8 rondes 2 x 12 min + 3 sec/coup

dimanche 09 Février 2020

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (tournoi A)

Article 1 : Le club d'échecs d'Aigrefeuille sur Maine, dénommé Échiquier de Sèvre et Maine, organise le dimanche 09 Février 2020 le 22^{ème} tournoi d'échecs Rapide Jean Veyrinas.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : huit rondes, appariements au système suisse classique, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI_3.3.6, homologué par la F.F.E.).

Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout joueur n'ayant pas rejoint la salle de jeu d'une compétition de la FIDE avant le tirage au sort doit être exclu du tournoi, sauf s'il se présente avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.192 LA)

Pointage auprès de l'arbitre au plus tard à 09h15 pour être apparié pour la ronde 1.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 8 rondes. Chaque joueur disposera de 12 minutes pour jouer sa partie avec un ajout de temps de 3 secondes par coup joué. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Les rondes démarreront aux heures suivantes :

- | | |
|---------------------|--|
| - ronde 1 à 10h00 ; | ronde 5 à 14h30 ; |
| - ronde 2 à 11h00 ; | ronde 6 à 15h25 ; |
| - ronde 3 à 12h00 ; | ronde 7 à 16h20 ; |
| - ronde 4 à 13h30 ; | ronde 8 à 17h15. Remise des prix à 18h30. |

Remarque : A partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, tout joueur dispose d'un délai de 10 minutes pour se présenter à sa table de jeu. Passé ce délai, il aura partie perdue.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de **10 €** pour les adultes et de **5 €** pour les jeunes (juniors inclus) pour les joueurs ayant réglé **avant le mercredi 05 février 2020 à minuit**. Pour les personnes réglant après cette date, ces droits seront majorés à **14 €** pour les adultes et **7 €** pour les jeunes.

Le montant des prix sera affiché avant la 5^{ème} ronde. Son total atteindra 100% des droits d'inscription du tournoi A.

Le vainqueur remportera un prix de 400 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix (18h30) perd le droit à son prix.

Article 6 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO rapide de février 2020. Le tournoi est homologué par la FIDE (Fédération Internationale Des Echecs) et par la Fédération Française des Echecs. La présentation de la licence A ou B, valable pour la saison en cours, est obligatoire.

Tout joueur non licencié peut prendre une licence sur place auprès de l'arbitre.

Remarque : Obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique des échecs lors d'une prise de licence.

Article 7 : Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**



22^{ème} Tournoi Jean VEYRINAS

8 rondes 2 x 12 min + 3 sec/coup

dimanche 09 Février 2020

Article 8 : Organisation et arbitrage

Responsable de l'organisation	- Thomas MEUNIER	
Arbitre principal	- Nicolas BOCKSER	- Arbitre Fédéral Open 2
Arbitre adjoint	- Serge DESCAMPS	- Arbitre Fédéral Club
Arbitre stagiaire	- Tobias SANVOISIN	- Arbitre stagiaire

Article 9 : Conduite des joueurs.

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée.

Article 10 : Règles spécifiques

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4, livre de l'arbitre)

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Selon l'article A5 des Règles des Échecs Rapide, l'article A4 de « l'annexe A : Echecs rapides » s'applique pour la durée du tournoi (cf page 77 du livre de l'arbitre, consultable à la table d'arbitrage)

Tout joueur qui souhaite quitter le tournoi de façon définitive doit en informer l'arbitre avant le lancement de la 6^e ronde. Le cas échéant, le joueur sera apparié jusqu'à la fin du tournoi. L'arbitre principal reste le seul juge.

Article 11 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L'arbitre principal
Nicolas BOCKSER

L'organisateur
Thomas MEUNIER

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.